

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c
Réclames... 30
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication, des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 27 AVRIL 1886

Chronique générale.

Dans son numéro de dimanche, la Gazette de France publie deux lettres fort importantes.

La première émane d'un homme influent et propose pour le scrutin du 2 mai d'offrir la candidature à l'énergique et loyal Fischer.

C'est une réponse à la candidature Ernest Roche, du parti révolutionnaire.

La seconde lettre est de M. le comte de Bourdon-Busset, propriétaire d'une usine dans l'Allier, lequel annonce que l'autorité lui cherche querelle pour une chapelle qu'il possède dans son usine.

Voici ce document :

« Busset, Vendredi-Saint 1886.

» Mon cher rédacteur en chef,

» Je viens, en qualité d'un de vos plus anciens abonnés, demander aide et protection à la Gazette de France.

» Comme à Châteauevillain, l'autorité nous cherche querelle.

» J'ai une vieille usine à 3 kilomètres de Cusset, nommée les Grivats; cette usine ne fonctionne plus.

» Je l'ai mise à la disposition de monsieur le curé de Cusset qui désirait faire entendre la parole de Dieu, pendant le Carême, à ses paroissiens éloignés. Il n'était venu à personne l'idée d'une infraction aux lois. Le gouvernement ne l'a pas jugé ainsi.

» Procès-verbal a été dressé contre monsieur le curé de Cusset et contre moi — par le commissaire de police. Ce procès-verbal a été envoyé à la préfecture, et monsieur le curé a été prévenu officiellement que l'autorité était saisie d'une plainte contre lui.

» Ce n'est pas tout. Le zélé doyen de Cusset, qui a une paroisse très-étendue, a voulu aussi instruire chrétiennement le petit village de Chassigny, où M. Jyouille lui

avait prêté une grange pour réunir ses paroissiens.

» M. Jyouille et moi sommes couchés sur le même procès-verbal, m'a-t-il été dit par M. le curé, pour avoir prêté nos locaux à notre bon doyen.

» Je suis très-heureux d'avoir été utile en quelque chose à l'Eglise, je voudrais faire bien plus pour Dieu et pour la France.

» Vous voyez, mon cher monsieur, quelle position est faite à nos croyances, aux catholiques, en pays catholiques. On veut nous intimider. Mais pour bien exprimer ma pensée, j'emprunterai la fière devise des Rohan: leur concussus resurgo, plus on me frappe plus je me lève.

» Et nous attendons l'autorité de pied ferme.

» Veuillez, mon cher rédacteur en chef, faire connaître par quelques lignes dans la Gazette le sort réservé à l'Eglise et nous prêter main forte.

» Je vous prie, mon cher monsieur Janicot, d'agréer l'expression de ma considération bien ancienne et bien affectueuse.

» Comte de BOURDON-BUSSET,

» A Busset (Allier). »

La crise entre radicaux et socialistes se complique d'un incident qui ne laisse pas que d'embarrasser sérieusement les ministériels. Il est heureux pour le cabinet que la Chambre ne siège pas, une interpellation lui eût sans doute été adressée à ce sujet et il n'aurait guère pu s'en tirer à son honneur.

M. Roche, candidat socialiste, est en prison; ses partisans réclament sa mise en liberté provisoire, pour lui permettre de se présenter devant ses électeurs. Ils invoquent à l'appui de leur demande les principes de la liberté électorale et les précédents historiques.

Le Conseil municipal de Paris s'en est mêlé et, dans sa séance de vendredi soir, il a voté par 36 voix contre 5 un vœu qui résume très-exactement les raisons que font valoir les socialistes.

En Allemagne, les journaux se répandent toujours en conjectures sur les mobiles qui ont poussé le prince de Bismarck dans cette voie d'un accord intime avec la papauté. L'opinion qui prévaut généralement, c'est que le chancelier a voulu, pour l'éventualité d'une lutte armée décisive contre la France, gagner à l'Allemagne les sympathies du monde catholique, qui, tout le monde se le rappelle, étaient universellement acquises à la France avant que les fanatiques laïciseurs eussent mis la main sur le gouvernement de notre pays.

RENDEZ-VOUS A CÉSAR...

Certains journaux viennent d'annoncer que le gouvernement a saisi la Chambre d'une demande de subvention de 200,000 fr. en faveur de l'Institut Pasteur et que la commission de budget a émis un avis favorable à l'ouverture de ce crédit.

Il convient de rappeler que l'initiative de cette proposition revient aux Droites et que c'est à la date du 15 mars qu'elle a été déposée par M. d'Aillières avec la signature de dix-sept députés conservateurs.

L'urgence fut demandée et votée comme par acclamation.

Nous nous demandons dès lors en quoi la proposition du gouvernement était nécessaire.

C'EST TROP JUSTE.

M. le ministre de la guerre prépare une réception solennelle pour les troupes du Tonkin qui vont être prochainement rapatriées.

Chacun de nous recevra, comme ils le méritent, ces courageux soldats qui viennent de braver, à 3,000 lieues de la patrie, le feu de l'ennemi et la maladie.

Mais peut-être seront-ils plus touchés de la proposition de loi déposée par M. le baron Reille, proposition aux termes de laquelle les soldats des armées coloniales retenus sous les drapeaux après libération de leur

classe seront, pour l'avenir, dispensés de fournir les services des 28 jours.

Il est à croire que M. le ministre de la guerre ni la Chambre ne s'opposeront à ce que ce témoignage de reconnaissance soit inscrit dans les annales parlementaires.

LE CENTENAIRE DE PARMENTIER

On sait que des fêtes ont lieu à Montdidier (Somme) pour célébrer le centenaire de Parmentier, l'introduit de la pomme de terre en France. Ces fêtes ont commencé hier lundi de Pâques et dureront jusqu'au 9 mai.

Les fêtes comprennent une exposition agricole; un concours de gymnastique; des concours de chevaux et de chiens; un congrès pour la fixation d'une dénomination vraie de diverses sortes de pommes de terre; un concours d'instruments aratoires.

La distribution des récompenses aura lieu sur la place de l'Hôtel-de-Ville. L'éloge de Parmentier au pied de la statue sera prononcé, le dimanche 9 mai, par M. Heuzé, inspecteur honoraire de l'agriculture.

La Société des agriculteurs de France a désigné une délégation de vingt membres pour la représenter à Montdidier.

M. Chevreul a écrit au président du centenaire la lettre suivante :

« Monsieur le président,

» En acceptant la présidence d'honneur du centenaire de Parmentier, je me rappelle vous avoir dit que je ne pourrais m'y rendre personnellement, vu mon grand âge; veuillez donc être l'interprète de mes regrets près de tous les amis de la fête, et veuillez répéter que Montdidier est pour moi une seconde patrie, car elle donna le jour à M^{lle} Sophie Davalette, que j'épousai en 1813 et qui fit le bonheur de ma vie durant près d'un demi-siècle. Croyez donc, monsieur le président, que, si je manque personnellement à la fête, mon cœur y sera.

» Agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.
» E. CHEVREUL. »

26 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LIVADIA

Par Jacques BRET

IX

— Où nous mènes-tu ce soir, disait Jean d'Espinois à Luc de Borneville, en se promenant à petits pas sur une des places de Milan. Je l'avoue que nous avons visité tant de musées aujourd'hui, que mes jambes me refusent leur service et que je demande une distraction assise.

— Soit, dit Jean, je te proposerai alors d'aller tout simplement au jardin, comme hier, et de regarder passer les belles Italiennes, en causant de la France et de Paris. Qu'en dis-tu, Gabriel?

— Moi, j'avais une autre idée; je sais que nous devons retrouver ici certains Français que nous avons tous beaucoup connus...

— Qui donc? qui donc? interrompirent les deux jeunes gens.

— Attendez un peu. Je veux vous faire deviner. — Et comment veux-tu que nous devinions? Il faudrait passer en revue tout ce que j'ai laissé derrière moi.

— Oh! je vous aiderai.

— Allons! dis-le donc tout de suite, sans te faire prier.

— Eh bien, j'ai pitié de vous. On m'a appris tantôt que Louis d'Ardenne était ici depuis un mois.

— Avec la comtesse... la marquise Livadia?

— Sans doute, puisque c'est leur voyage de noces.

— Oh! voyage de noces...! leur lune de miel doit commencer à prendre de l'âge.

— C'est ce que je ne serais pas fâché de savoir, et comme on donne ce soir à la Scala une bonne reprise de Verdi, j'ai pensé qu'ils y assisteraient et je vous propose d'y aller.

— Bravo! bravo! allons à la Scala. Je suis curieux d'étudier ce qu'est devenu notre vieil ami auprès de sa belle Russe. Nous nous mettrons dans quelque coin et nous les observerons.

— Alors, reprit Luc, j'entre de front dans l'application pratique de votre plan et je propose d'aller dîner pour ne pas arriver trop tard.

— En avant! s'écria Jean. Luc a toujours des idées justes.

Et les trois jeunes gens se dirigèrent vers l'hôtel, où ils prirent leurs repas et passèrent leurs habits. Ils se rendirent de bonne heure à la Scala. Le spectacle était déjà depuis longtemps commencé sans que leurs jorgnettes attentives eussent rien

signalé qui ressemblât au marquis et à la marquise d'Ardenne.

— Ton projet aurait pu être bon, disait Luc, mais il n'a pas précisément réussi, mon pauvre Gabriel.

— Attends donc. Tu sais bien que les étrangers n'arrivent jamais à l'heure. Il n'y a que nous et les Anglais pour s'installer au lever du rideau.

— Attention! s'écria Jean. Je prends parti pour Gabriel.

Il lorgnait en ce moment une loge restée vide, vers laquelle se dirigèrent rapidement les yeux de ses deux compagnons. Le comte Nelson venait d'y entrer et se penchait sur la balustrade en attendant, sans doute, que les personnes qui l'accompagnaient se fussent débarrassées de leurs vêtements. Bientôt, en effet, il se rangea de côté pour laisser passer la silhouette anguleuse de la tante Pradine et, immédiatement après, la délicate figure de Livadia. Les deux femmes s'assirent; le comte Nelson se mit derrière sa fille, et Louis s'accouda sur le fauteuil de la vieille tante.

— Ventre saint-gris! qu'elle est belle! s'écria Gabriel, qui avait toujours eu un culte pour Henri IV.

— Tais-toi, mon cher, à présent qu'elle est mariée.

— C'est justement. Admiration désintéressée!

— Moi, dit Luc, je veux approfondir le côté

moral: étant donné qu'on marie une Russe très-russe à un Français très-français, qu'en résulte-t-il, et comment s'entendent-ils après un an de mariage?

— Observons! reprit Jean.

Livadia parcourait la salle des yeux avec ce grand air imposant qui lui était habituel dans le monde lorsqu'elle ne causait pas. Fixé sur elle, le regard de Louis semblait l'observer avec un intérêt mêlé d'une tristesse inquiète, il prenait peu de goût au spectacle et s'absorbait dans sa constante préoccupation.

Au bout de quelques instants, la loge qui était en face d'eux, de l'autre côté de la salle, s'ouvrit également et un homme de grande taille y entra seul.

— Celui-là n'est certainement pas un Italien, dit Luc.

— Mais non, reprit Gabriel; je sais qui il est et je vais encore pouvoir vous renseigner.

— Ah çà! mon cher, tu fais donc parti de la police secrète? s'écria Luc en riant. Tu commences à m'inquiéter.

— Laisse-le donc dire, reprit Jean.

— Eh bien, ce beau jeune homme est un Russe déjà célèbre, le comte Wladimir Warousof; c'est un révolutionnaire fameux.

— Ma foi, il en a l'air.

— Attendez! Ce n'est pas un agitateur vul-

Le petit-neveu de Parmentier, M. le général Parmentier, qui demeure à Paris, sera présent au centenaire.

La désignation de centenaire de Parmentier n'est pas exacte. Parmentier, en effet, est né à Montdidier en 1737. Il s'agit, en réalité, du centenaire de l'introduction en France de la pomme de terre, qu'on peut fixer à 1786.

Il y a, en effet, cent ans que Parmentier, ex-pharmacien à l'armée du Hanovre, obtint de Louis XVI l'autorisation de cultiver la pomme de terre dans la plaine de Sablons près Paris.

Parmentier est mort à Paris, le 17 décembre 1813, à soixante-seize ans et cinq mois.

AFFAIRE DE COURCY

Il n'y a jamais eu, dans notre pays, un ministre de la guerre aussi pernicieux pour l'armée que l'est M. le général Boulanger.

Ce qui vient de se passer à l'égard du général de Courcy dépasse véritablement toutes les bornes.

L'accusation portée contre l'honorable général de Courcy était une pure calomnie et le ministre de la guerre s'est trouvé dans la nécessité de faire démentir par l'Agence Havas une note où nous lisons :

« Quant à l'imputation d'avoir emporté des pièces essentielles, des archives, elle repose sur un malentendu.

Il est exact que M. le général Warnet a télégraphié au ministre de la guerre pour l'informer qu'il ne retrouvait pas des pièces qui devaient avoir été emportées par M. le général de Courcy et qu'il priait de lui réclamer à son retour en France; il est également exact que le ministre faisait inviter télégraphiquement M. le général de Courcy à renvoyer immédiatement ces pièces.

Mais ce qu'ignoraient alors et le ministre et le général Warnet, c'est que le général de Courcy avait une partie de ses archives à Hué, chez le résident, et l'autre à Hanoi, chez le chef d'état-major.

En effet, peu de temps après, ces archives étaient reconstituées et M. le général Warnet adressait au ministre le télégramme suivant :

« On a retrouvé les ratifications; les pièces militaires sont à Hanoi; les conventions additionnelles sont sans doute à Paris. Je regrette avoir annoncé, d'après renseignements fournis d'abord, que le général de Courcy avait emporté pièces. »

Nous ne croyons devoir rien ajouter à ce simple exposé des faits.

C'est bien, on le voit, le général Warnet qui a dénoncé son ancien supérieur.

L'expédition du Tonkin, si déplorable à tant d'égards, l'aura été surtout au point de vue de la discipline militaire. Jamais il n'aura été plus tristement démontré qu'il n'y a plus d'armée, au sens propre du mot, c'est-à-dire plus de cohésion, plus d'unité entre les officiers, plus de discipline, plus de respect de la hiérarchie. L'histoire de cette guerre n'est, à vrai dire, qu'une perpétuelle

gair. Je veux dire que c'est un des principaux chefs du parti nihiliste. Tout est mystérieux en lui : sa vie, ses allures, sa fortune, son but. Il vient d'être expulsé de France, et l'on m'a assuré que la Russie a demandé son extradition au gouvernement italien. En attendant, il mène grand train, s'entoure d'un luxe superbe, dont on ne connaît pas la source et jouit de ses grandes et petites entrées dans le palais du comte Nelsor.

— Bah ! Est-ce qu'il voudrait aussi révolutionner le ménage de Louis ?

— Ma foi, on en parle, on le dit grand admirateur de la belle marquise; mais vous savez que je déteste les bavardages et que je m'interdis le domaine des suppositions.

— Je le comprends, mon cher. Tu es trop sûrement renseigné sur les choses certaines pour répandre les histoires douteuses.

Un long applaudissement par trois fois répété couvrit la voix des jeunes gens. Léonor venait de chanter son *brindisi*, toujours cher aux Italiens, qui aiment à se laisser bercer par ses flots de passion entraînants, et la chanteuse, qui était excellente, se vit en un instant couverte de fleurs et de bravos. De la loge du comte Warousof partit un immense bouquet de roses rouges, si magnifique et si brillant, que l'actrice ne put s'empêcher de jeter un regard spécial de ce côté et qu'une partie de la salle en fut étonnée. Le jeune

discorde entre les généraux, entre les officiers chargés du commandement.

Les ennemis de la France doivent se réjouir.

Ce sont les fruits naturels du gouvernement républicain.

Mais à ce point de vue, on ne saurait imaginer rien de plus déplorable que l'incident de la dépêche Warnet; l'administration de M. Boulanger, qui en est responsable, précipite la décadence si malheureusement commencée par ses prédécesseurs.

La Question d'Orient et M. de Bismarck

La lutte est engagée à la frontière entre les avant-postes turcs et grecs.

Qui jette la Turquie sur la Grèce? L'Allemagne et l'Autriche. Pourquoi? Regardez du côté de Salonique et de la mer Egée. Ce n'est un secret pour personne que l'Allemagne veut être une puissance méditerranéenne. Pour se préparer un débouché sur cette mer, elle a poussé l'Autriche sur le terrain ottoman par l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine. Lancer l'Autriche en avant comme porte-étendard de la civilisation allemande, comme défricheuse de territoires, se servir d'elle pour débayer la route qui doit lui donner accès sur la Méditerranée, tel est le plan de M. de Bismarck. L'occupation de Novi-Bazar rend déjà l'alliée de l'Allemagne maîtresse des voies de communication conduisant à la mer Egée et de leur terminus le plus important, le port de Salonique, en face de l'Égypte et du canal de Suez. L'Allemagne n'aura plus, lorsque le moment sera venu, qu'à s'emparer par la force, si les moyens pacifiques n'ont pas réussi, des provinces allemandes de l'Autriche, à laquelle elle laissera prendre peut-être une compensation en Turquie.

Ce plan ingénieux serait déjoué si la Grèce arrivait à établir son influence en Macédoine, parce qu'alors, le jour où aurait lieu un nouveau démembrement de l'empire ottoman, elle serait là pour fermer à l'Autriche, et par conséquent à l'Allemagne, son allié, le chemin de la mer Egée.

Voilà pourquoi l'Allemagne et l'Autriche jettent la Turquie sur la Grèce. Voilà pourquoi aussi, dit-on, la Russie encourage sous main la résistance hellénique.

Ah ! si un bon Hachon moscovite venait interrompre le cours des débats allemands, quel débarras pour la pauvre France qui, au train dont vont les désorganisations financières et militaires de la République, est menacée d'aller rejoindre dans le ventre du squalo prussien, prenant ses ébats dans les flots bleus de la Méditerranée, son Alsace, sa Lorraine, ses milliards et ses pendules ?

EDOUARD GRIMBLON.

ÉTRANGER

LES ALLEMANDS EN RUSSIE

Le gouvernement se préoccupe beaucoup du nombre considérable de fabriques allemandes, exclusivement servies par des ou-

homme était debout, pâle, impassible, dans une attitude noble et grave, qui faisait valoir la beauté de sa taille et de son visage. Il avait dans les yeux un feu contenu, mais sauvage et violent, qui contrastait avec la rigidité de ses traits.

— C'est un homme, dit Gabriel, que je n'admets point dans mon intimité.

Toute la fin de l'acte fut relativement silencieuse, comme il arrive après un grand élan, et à peine le finale était-il terminé, que chacun sortit pour aller saluer ses amis.

Les trois jeunes gens se dirigèrent vers la loge du comte Nelsor. Louis poussa, en les voyant, un cri de joie et leur tendit chaleureusement ses deux bonnes mains; la jeune marquise accueillit de son beau et tranquille sourire et se mit, tout de suite à leur parler de Paris avec cette aisance mondaine qui ne laisse rien pénétrer.

Peu après, le comte Warousof entra et se mêla à la conversation. Il fut charmant, éclatant d'entrain et d'originalité; il ne disait rien qui ne fût frappé au cachet de sa puissante nature. Livadia était animée, vibrante, elle lui répondait avec une liberté hardie qu'autorisait sans doute leurs liens de jeunesse et de nationalité, et qui convenait à son genre d'esprit.

(A suivre.)

vriers allemands, qui se trouvent sur les frontières occidentales, et dont le nombre s'accroît de jour en jour. Il vient de faire savoir aux chefs de ces établissements que, s'ils veulent être autorisés à rester en Russie, ils auront à se faire naturaliser; en cas de refus de leur part, ils seront expulsés de leurs établissements fermés.

LES ARMEMENTS DE LA RUSSIE

Il a été décidé de faire de Sébastopol une place forte de premier ordre. Un régiment d'artillerie a déjà été envoyé dans cette ville, où on va instituer une administration militaire complète. On travaille activement à la construction des forts qui seront achevés sous peu, vu le grand nombre d'ouvriers qui y sont employés.

La Russie s'occupe activement de l'armement des corps de troupes nécessaires pour protéger la mer Noire, et hâte autant qu'elle le peut la formation d'une flotte puissante dans ladite mer.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 24 avril.

Les assemblées générales d'actionnaires de nos principales institutions de crédit ont presque exclusivement occupé le monde des affaires pendant cette semaine.

Le 7 avril dernier a eu lieu, sous la présidence de M. Arm. Donon, l'assemblée générale des actionnaires de la Société des Dépôts et Comptes courants.

L'assemblée a approuvé les comptes et fixé le dividende de l'exercice de 1885 à 16 fr. par action libérée de 125 fr., ce qui représente 7 0/0 sur le cours actuel du titre coté 600 fr. environ. Un acompte de 8 fr. a été distribué pour le premier semestre; le dividende complémentaire de 8 fr. sera payé sous déduction de l'impôt à partir du 1^{er} mai prochain.

Les tableaux comparatifs des deux derniers exercices, contenus dans le rapport du conseil d'administration, font ressortir ce fait que le fonctionnement de la Société a maintenu son activité malgré l'atonie générale des affaires. La fixité du dividende est le caractère distinctif de la Société des Dépôts. Cette fixité est due à ce que l'action n'est libérée que d'un quart: le capital versé n'étant que de 20 millions et les réserves s'élevant à 10 millions, la Société a, pour fournir un revenu à ces 20 millions versés, la production de 30 millions effectifs. Tout versement supplémentaire ne pourrait donc qu'être onéreux. Les 30 millions ont suffi à toutes les éventualités et la rémunération de 20 millions s'obtient d'une façon assez normale pour que la Société ne veuille en rien modifier un fonctionnement consacré par ses résultats. L'assemblée a réélu administrateurs MM. Maurice Aubry et Gustave Delahante, nommé administrateur M. Adolphe Peghoux en remplacement de M. Arène Blavier, décédé, et M. le baron Et. de Bussière en remplacement de M. le vicomte Paul de Bussière. M. Henry Bondet a été nommé censeur en remplacement de M. A. Peghoux. Toutes ces résolutions ont été votées à l'unanimité.

Nouvelles militaires.

Par décision du ministre de la guerre, les bataillons des 6^e, 49^e, 25^e, 83^e, 101^e, 145^e et 149^e de ligne, détachés en Tunisie, rejoindront leurs dépôts en France, le 3 juin prochain.

Il ne restera dans notre province d'Afrique qu'une brigade mixte, sous les ordres du général Gillon.

LES ADMISSIONS A SAINT-CYR.

On vient de fixer officiellement à 415 le nombre des élèves qui seront reçus, cette année, à l'École militaire de Saint-Cyr.

Sur ces 415 élèves, quarante seront, à leur sortie, versés dans l'infanterie de marine.

Aucune liste d'admission supplémentaire ne sera établie pour le remplacement des démissionnaires.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Selon l'habitude, une messe en musique a été chantée dimanche, jour de Pâques, dans l'église Saint-Pierre, sous la direction de M. Halbert.

Un peu plus d'ensemble et de justesse n'auraient point nui à l'exécution du *Kyrie* et du *Gloria* de Palestrina (1); mais les nombreuses difficultés dont les messes de ce compositeur sont remplies, n'ont cependant

(1) Palestrina a élevé la musique religieuse à un degré de perfection inconnu avant lui. Il mourut vers 1594; il avait été maître de chapelle à Salate-Marie Majeure et à Saint-Pierre de Rome. Ses œuvres, d'une difficile exécution, font preuve d'un admirable génie musical.

point arrêté, dans leur élan, les artistes.

La seconde partie de la messe, sous l'œuvre de Gounod, notre sympathique maître contemporain, a montré chez nos chanteurs d'incontestables progrès. Bien senties les strophes de l'Agnus Dei, la voix sonore et ample de M^{lle} C... magnifiquement interprétées.

Honneur et merci à tous les exécutants, honneur surtout à M. Halbert, leur chef, si bilingue et infatigable: avec un tel guide, la maîtrise de Saint-Pierre ne pourra que se perfectionner de plus en plus, et nous donner encore des merveilles que nous apprécierons de grand cœur.

La température s'est sensiblement abaissée la semaine dernière, surtout dimanche. Aujourd'hui le thermomètre est très-élevé et dépasse 25 degrés au-dessus de zéro. Ce revirement atmosphérique est profitable aux récoltes de la terre, et, un peu, nous comptons constater une amélioration notable.

Hier matin, vers huit heures, rue Puits-Neuf, une femme a failli être écrasée par suite de l'imprudence d'un conducteur qui n'a pas eu la précaution, dans cette étroite et encombrée de monde, d'arrêter l'allure trop rapide de son cheval.

Il est vrai que cette femme est aveugle et ne pouvait par conséquent tenir compte des avertissements du conducteur.

Il n'y a pas eu d'accident; mais la pauvre femme a été saisie d'une si grande frayeur en se voyant tamponnée par le cheval, qu'elle s'est presque évanouie.

Les soins que lui prodiguèrent les habitants du Puits-Neuf la firent promptement revenir à elle.

La Loterie de l'Orphelinat Saint-Louis sera tirée jeudi 29 avril, à une heure et demi, et non mardi 27.

Les personnes qui auraient la bonté de offrir quelques lots sont priées de les apporter le plus tôt possible.

École de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Douzième séance du 25 avril 1886.

1^o Tir réduit, à 20 mètres: 43 tireurs. Médailles: MM. Doussain, Puitheux, Boucheaux, Imbert et Lamy.

2^o Pistolet: à 42 mètres: 41 tireurs. Médailles: M. de Guibert. Epingles insigne en argent: MM. Louin et Lamy.

13^e séance, au Stand des Récollets, dimanche 2 mai 1886, à 9 heures du matin. — Tir réduit à 20 mètres et tir à la carabine à 42 mètres.

Le Capitaine-Président, G. DOUSSAIN.

VELOCE-CLUB DE SAUMUR.

Des courses de vélocipèdes seront organisées à Longué, le mois prochain, par le Véloce-Club de Saumur.

Une course d'entraînement sera spécialement réservée aux membres du Véloce-Club d'Angers.

LE RECENSEMENT.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets les instructions relatives au sujet du prochain recensement.

Le recensement sera effectué le 30 mai, à l'aide de bulletins individuels établis au profit de toute personne présente ledit jour dans la commune.

Des formules de bulletins seront, en effet, déposées quelques jours à l'avance dans chaque maison. Les intéressés seront invités à les remplir eux-mêmes et les recenseurs les contrôleront en les rapportant à domicile.

Quant aux renseignements à donner par les personnes recensées, ils ont été limités à des bornes dans les plus étroites limites compatibles avec les indications indispensables: le sexe, l'âge, l'état civil, le nombre d'enfants par famille, la nationalité, la profession et le domicile.

En raison du changement de température dont nous jouissons depuis plusieurs jours, les assemblées de Saint-Florent et du Chapeau ont été très-animées. Beaucoup de promeneurs, donc beaucoup d'acheteurs et surtout de consommateurs dont la gorge séchée réclamait force rafraîchissements.

L'illumination du nouveau café de la route de Saint-Florent, Villa-Plaisance, à M. Menier-Guérat, était fort jolie, et le feu d'artifice tiré par M. Lardé dans cet établissement a mérité les applaudissements des spectateurs.

VILLEBERNIER. — Dans la nuit de vendredi à samedi, un incendie s'est déclaré chez M^{me} Delalande, au bas du bourg de Villebernier, en face la cure.

Eveillée par les cris au feu ! poussés par son domestique, cette femme se leva et vit avec effroi que sa boulangerie était la proie des flammes.

Tous les voisins, accourus à son secours, ont fait la part au feu et essayé de sauver le plus d'objets possible. Malgré leur dévouement, il n'est rien resté dans la boulangerie; dans un toit y attendant, deux porcs ont été asphyxiés et deux atteints de graves brûlures.

Les pertes s'élèvent à 700 fr. environ. La cause de cet incendie est inconnue.

LA LIGNE DE SAUMUR A LA FLÈCHE.

Les habitants de Baugé réclamaient, avec raison, la mise en exploitation de la ligne ferrée qui doit desservir cette localité.

Nous pouvons annoncer que les travaux de ballastage ont été adjugés lundi dernier à M. Chatelain avec un rabais de 47 0/0.

Les travaux de construction des gares sont également donnés et tout porte à croire que la mise en exploitation est prochaine.

LE MANS.

Dimanche soir, au théâtre, les débuts de la troupe ont eu lieu devant une salle comble, et nous devons constater avec plaisir l'immense succès remporté et partagé par tous les artistes. Jamais Le Mans n'avait eu une troupe jouant avec un ensemble aussi satisfaisant.

Signalons particulièrement MM. Neveu, Dechesne, Goffoël et M^{me} Mahy.

PROSPÉRITÉ NATIONALE

Voici ce qu'on peut lire sur un poteau dressé au milieu d'un champ, dans l'une des plus riches contrées agricoles de la France :

« En friche pour cause de république »

Car c'est bien le gouvernement actuel qui, par l'inepte traité de commerce passé avec la Belgique, a ruiné cette contrée, où l'on ne peut cultiver, aujourd'hui, ni le blé, dont le prix n'est pas rémunérateur, ni la betterave, puisque les alcools et les sucres allemands entrent chez nous presque en franchise.

Il est bien des contrées où l'on pourrait aujourd'hui dresser un pareil poteau indicateur.

LA VENTE DES PASTILLES DE VICHY.

Messieurs les épiciers, vous n'avez pas le droit de vendre des pastilles de Vichy, ainsi que vient de le décider le tribunal correctionnel de Provins (Seine-et-Marne), en prononçant contre M. Puisais, épicier à Provins, une condamnation à 500 fr. d'amende et 4 fr. de dommages-intérêts envers le syndicat des pharmaciens de Seine-et-Marne. M. Puisais était poursuivi pour avoir vendu, comme cela se fait chez la plupart des épiciers, des pastilles de Vichy.

Il nous semblerait logique, maintenant, que la Société des pharmaciens de France, ou le Syndicat des pharmaciens de l'Allier, poursuivit la Compagnie fermière de Vichy, dont les infractions à la loi surannée du 21 germinal an XI sont flagrantes. Quoi qu'il en soit, M. Puisais a interjeté appel de ce jugement.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Spécialité de Savons de Marseille. — garantis par huile d'olive — marbré blanc et bleu, de la maison Charles Roux (1^{re} marque), 0 fr. 30 c. le 1/2 kil.; par caisse, 0 fr. 55 c. le kil. — Savon blanc, 1^{re} qualité, 0 fr. 35 c. le 1/2 kil.; par caisse, 0 fr. 65 c. le kil. — Savon blanc (jaunâtre), qualité extra, 0 fr. 40 c. le 1/2 kil.; par caisse, 0 fr. 75 c. le kil.

SAUNAY, C^o DE SAINT-MARTIN, PAR THEORIGNY (YONNE), le 19 mars 1886. — Recevez mes plus sincères remerciements pour le bien qu'ont fait à ma femme vos Pilules suisses à 1 fr. 50. Depuis longtemps, elle souffrait de maux de cœur, vos Pilules suisses l'ont radicalement guérie. J'antorisais M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre. Etienne JOILAT. *Légalisation de la signature par M. le Maire de Saint-Martin.*

CAISSE D'ÉPARGNE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR

Compte-rendu des opérations de 1885

L'an 1886, le 13 avril, à huit heures du soir.

Le conseil des directeurs de la Caisse d'épargne de Saumur s'est réuni à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation et sous la présidence de M. le Maire.

Étaient présents : MM. Vinsonneau, président; Brac, Charbonneau, Common, Girardier, Le Blay, Liénard, Poilevin, Renou, Rivain, Rosset, Salmon et Sorel.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Bourguignon, nouvellement élu directeur, dans laquelle il s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Sont nommés : Rapporteur, M. Liénard, et secrétaire, M. Renou.

M. le Président donne lecture du compte-

rendu présenté par M. Choyer, caissier, des opérations et de la situation de la Caisse d'épargne pendant l'exercice 1885.

Puis M. Liénard, nommé rapporteur dans la séance du 22 avril 1885, donne lecture au Conseil de son rapport sur les opérations de l'année 1885, et sur la situation de la Caisse au 31 décembre de la même année.

De ce rapport, il résulte que les opérations de la Caisse d'épargne, pendant l'exercice 1885, consistent en :

1 ^o 5,534 versements, dont 1,162 ont été effectués par des déposants nouveaux, la somme de	1.375.732 09
2 ^o En 35 transferts recettes, celle de	18.052 75
3 ^o En 17 parties d'arrérages	59 »
4 ^o Enfin, elle a capitalisé sur les comptes courants des déposants des intérêts s'élevant à la somme de	190.883 41
Total des recettes	1.584.727 25

Le montant des paiements s'établit de cette manière :

1 ^o En 2,721 remboursements espèces, dont 348 pour solde, la somme de	1.407.595 96
2 ^o En 66 transferts paiements, celle de	40.156 62
3 ^o En 4 achats de rentes sur demandes	7.091 45
4 ^o En 5 achats de rentes d'office	1.360 75
5 ^o Enfin, les reliquats de livrets frappés de prescription	431 25
Total des paiements	1.456.636 03

Les recettes, pendant l'année 1885, ont été de

Et les paiements de

Excédant de recettes

Le solde dû aux déposants, au 1^{er} janvier 1885, était de

En conséquence, au 31 décembre 1885, la Caisse redoit, à 12,156 déposants, la somme de

Le solde, en 1885, a augmenté de 428,091 fr. 22, et le nombre des déposants s'est accru de 411.

Les dépôts, au nombre de 5,534, qui nous ont été confiés en 1885, et qui se sont élevés à 1,375,732 fr. 09, ont été supérieurs à ceux que nous avons reçus en 1884, en nombre à 562 et en somme de 178,370 fr. 94.

Le nombre des remboursements dépasse de 266 celui de l'année précédente et les sommes remboursées sont supérieures de 141,662 fr. 25.

L'élévation du solde et du nombre des déposants expliquent ces différences.

Les Caisse scolaires, en 1885, ont fait 532 versements qui se sont élevés à 3,670 fr. En 1884, elles avaient fait 797 dépôts pour une somme de 6,186 fr. Différences en moins : en nombre 265, et en capital 2,512 fr.

Nous regrettons que cette intéressante institution ne se maintienne pas dans sa marche ascendante.

MM. les Percepteurs, commissionnés par la Caisse d'épargne, ont fait, en 1885, 798 dépôts pour une somme de 65,504 fr., et 127 remboursements pour 44,316 fr. 12. Ce résultat diffère peu de celui de l'année précédente.

COMPTE PARTICULIER DE LA CAISSE D'ÉPARGNE.

Au 31 décembre 1885, il était dû par la Caisse des dépôts et consignations

Et la Caisse d'épargne devait aux déposants

Somme placée en compte-courant à la Caisse des dépôts

Le capital, en notre possession, qui est le ré-

sultat de nos bonifications de chaque année était, au 1^{er} janvier 1885, de 124,181 fr. 78, savoir :

Fonds de dotation	114.968 37
Fonds de réserve	9.213 41
Total	124.181 78

Il s'est accru, en 1885 :

1^o Des intérêts de fonds de dotation et de réserve

2^o Des bonifications perçues par l'effet de la retenue de 0 fr. 25

3^o Des bonifications perçues par l'effet de la déchéance trentenaire

Ensemble

A déduire les dépenses de l'année

Capital, au 31 décembre 1885, des fonds de dotation et de réserve

Les fonds de réserve, aux termes de l'article 3 des statuts, est fixé à la moyenne des dépenses des trois dernières années :

En 1883, les dépenses ont été de

En 1884

En 1885

Total

Moyenne

En conséquence, au 31 décembre 1885, le fonds de réserve est fixé à 9,711 fr. 49 et celui de dotation à 122,902 fr. 07.

Le capital formant l'actif net de la Caisse d'épargne est représenté par :

1^o Encaisse du comptable au 31 décembre 1885

2^o Compte-courant à la Caisse des dépôts et consignations

3^o 2,130 fr. de rente 3 0/0, au capital de

4^o L'immeuble (prix d'acquisition)

Total égal

Au 31 décembre 1884, cet actif net n'était que de

Bénéfices de l'année

Je terminerai, Messieurs, en vous priant de voter des remerciements à M. Choyer, notre caissier, et à ses deux employés, pour le zèle qu'ils apportent dans l'exercice de leurs fonctions.

Après cette lecture, le Conseil, après en avoir délibéré, constate l'excellente situation de la Caisse et la parfaite régularité des écritures; puis il donne décharge à M. Choyer de sa gestion pour l'année 1885.

Et, en outre, il lui vote ainsi qu'à ses auxiliaires des félicitations et des remerciements pour leur zèle à remplir leurs fonctions.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33, PARIS
A. LE VASSEUR & C^o, Éditeurs
 LIVRAISON IMMÉDIATE de tous les Ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES Gravures, Eau-Fortes, Gravures en Couleurs, etc. AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CERTAIN DE FRANCS D'ACQUISITION. ESCOMPTÉ AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

RECONNAISSANCE D'UN CAPITAINE.

« Monsieur, atteint d'une vieille bronchite qui reparait chaque hiver, je me trouve guéri après l'emploi des Dragées Russes, sans compter supérieures à tous les autres remèdes. »

« Dire que les médecins m'avaient écorché tout vif en entourant ma poitrine de vésicatoires sucsessifs; je n'aurais pas ainsi souffert si j'eusse connu plus tôt les Dragées Russes. »

A. BRUN, capitaine au long-cours, à Mascara (extra muros), province d'Oran (ALGÉRIE)

Mascara, 20 novembre 1885.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CAILLOU ENCHANTÉ

Nouvelle

Par J. DE CHATEAU-CHALONS.

I

Dans un village situé sur les bords de la Loire, à quelques lieues de Tours, habitait une vieille fille, nommée Hortense Cherant.

Elle avait, pour vivre, une rente d'un millier de francs, et, de plus, elle possédait la charmante maisonnette dans laquelle elle était logée.

Lorsqu'on la félicitait de cette agréable situation, elle ne manquait jamais de répondre en minaudant et sans se douter qu'elle estropiait cruellement l'expression vulgaire qui lui venait à la bouche :

— Oh ! ne m'en parlez pas, je suis heureuse comme un vrai coq en plâtre !

Dans sa jeunesse, c'était, comme on dit à la campagne, un beau brin de fille.

La fraîcheur éolante de son teint, ses jolis yeux bleus, et peut-être aussi sa petite fortune, avaient attiré autour d'elle une nuée de prétendants. Mais

elle s'était toujours montrée si hésitante, si incertaine, si difficile pour faire son choix, qu'elle avait découragé les soupirants les plus tenaces. Bref, « la belle Hortense », comme on l'appelait dans le pays, avait fini par « coiffer sainte Catherine. »

Elle avait bon cœur; mais son caractère laissait beaucoup à désirer.

La présomption et l'orgueil dominaient un bonne partie de ses idées et de ses actes. Se figurant qu'elle était un oracle, elle ne pouvait entendre, sans se sentir froissée, l'expression d'une opinion différente de la sienne. Si l'on avait le malheur de la contredire, une vive rougeur envahissait rapidement son visage, et bientôt, à ce premier symptôme d'irritation, succédaient des reparties très-vives et souvent fort épicées.

Comme la plupart des esprits bornés et qui n'ont pas toute la rectitude de jugement désirable, elle croyait avoir le monopole de la finesse.

Aussi se moquait-elle et riait-elle à gorge déployée des gens à qui il était arrivé, par exemple, de conclure maladroitement un marché désavantageux ou d'avoir été la victime de quelque tromperie.

— Ah ! certes, disait-elle, en se dressant avec fierté et en posant majestueusement ses mains sur ses hanches, ce n'est pas à moi que l'on ferait prendre des vessies pour des lanternes ! Dieu merci, moi, je vois clair, j'ai le nez fin ! Bien maligne

serait la personne qui parviendrait à me tromper ! A celle qui aurait la prétention d'y réussir, je promettrais volontiers un merle blanc ou un lapin à deux têtes.

Un jour, cette sagacité, dont elle pensait avoir une si forte dose, fut mise à l'épreuve dans des circonstances assez bizarres.

Dans l'après-midi du 12 juillet 1869, Hortense, assise sur un banc, à côté de sa porte, ouvrant sur la voie publique, était occupée à tricoter des bas, lorsque son attention fut attirée par une voix, encore lointaine, et qui criait d'un ton nasillard :

— « Cinquante épingles pour un sou ! Cent épingles pour deux sous ! Qui veut des épingles ! »

Bientôt, au détour du chemin, apparut un homme d'une soixantaine d'années, marchant péniblement, appuyé sur un bâton, et portant une boîte sur son dos.

— Tiens ! dit la demoiselle, ça se trouve bien, voilà un marchand d'épingles ! Il me m'en reste pas une pour attacher mon fichu.

Le marchand s'arrêta devant elle.

Avec sa longue barbe, flottant sur sa poitrine, ses traits étirés, annonçant une grande fatigue, et sa vieille houppelande verte, descendant jusqu'aux talons, il ressemblait assez au Juif errant, tel que le représentent les images populaires d'Épinal. Sous ses épais sourcils brillaient des yeux pleins de malice.

— Voulez-vous un cent d'épingles, Madame ? dit-il en touchant le bord de son chapeau crasseux.

— Combien les vendez-vous ?

— Deux sous le cent, c'est pour rien.

— Pour rien ! A la ville on en donne deux cents pour un sou. Mais les vôtres sont peut-être en argent ou en or ?

— Je vois que Madame aime la plaisanterie. Non, mes épingles ne sont ni en argent ni en or. Si je les vends un peu plus cher qu'à la ville, c'est pour gagner ma pauvre vie.

— Je vois en effet que vous avez grand besoin de gagner quelques sous. Avec le commerce que vous faites, vous ne devez pas manger souvent de bonne soupe ?

— En vérité je n'en mange guère. Je me trouve déjà fort heureux quand une âme charitable veut bien m'offrir un petit morceau de pain.

— Allons, mon brave homme, vendez-moi un cent d'épingles, et, avec vos deux sous, je vous donnerai quelque chose à manger.

(A suivre.)

Un villageois vient réclamer un de ses parents à la Morgue.

— A-t-il quelque signe particulier auquel on puisse le reconnaître ? demande le gardien.

— Oui : il est muet.

Reproduction autorisée pour les journaux qui ont un traité avec la Société des Gens de lettres.

Étude de M. PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

En un seul lot,
PAR ADJUDICATION
Aux enchères publiques,
Sur baisse de mise à prix
UNE
MAISON DE MAITRE
Sise au bourg de St-Florent,
commune de St-Hilaire-St-Florent,
route de Saumur à Gennes,
Avec toutes ses dépendances.

L'adjudication aura lieu le mercredi 19 mai 1886, à 2 heures de relevée, à Saumur, en l'étude de
M. Pinault, notaire, rue Beaurepaire, 17.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra qu'en exécution de deux jugements rendus par le Tribunal de commerce de Saumur, le 14 décembre 1885 et le 22 février 1886, enregistré, concernant la société Moreau et de Neuville, établie à Saint-Hilaire-Saint-Florent, pour la vente et la fabrication des vins mousseux, entre:
1° M. François-Eugène Moreau-Barrier, propriétaire-négociant, demeurant au château de la Tour-de-Menive, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent;
2° M. Emile Moreau fils, propriétaire-négociant, demeurant au même lieu;
3° Et M. Jules Benjamin de Coquebert de Neuville, propriétaire-négociant, demeurant à Saumur, rue d'Orléans,

Prononçant la dissolution de ladite société, ordonnant sa liquidation et autorisant la vente des immeubles en dépendant;

En présence ou eux dûment appelés de MM. Moreau-Barrier, Moreau fils, de Coquebert de Neuville, sus-nommés, et Daniel Richou, banquier, demeurant à Angers, créancier intervenant,

A la requête de:

1° M. Louis Bonneau, ancien greffier, demeurant à Saumur, rue d'Alsace, agissant en qualité de liquidateur de la Société Moreau et de Neuville, nommé à cette fonction aux termes du premier jugement sus-énoncé;

2° M. Etienne Bouvet-Ladubay, négociant, demeurant commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent;

3° Et M. Ludovic Proust, expert-comptable, demeurant à Saumur, rue Dacier,

Agissant, ces deux derniers, comme adjoints à M. Bonneau, aux termes du premier jugement sus-énoncé,

Il sera, le mercredi 19 mai 1886, à deux heures de relevée, par le ministère de M. PINAULT, notaire à Saumur, commis à cet effet, en son étude, procédé à la vente, par adjudication publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, en un seul lot, de l'immeuble ci-après désigné.

LOT UNIQUE.

Une MAISON de MAITRE, située au bourg de Saint-Florent, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, comprenant rez-de-chaussée, premier étage et mansardes; en face ladite maison, écuries, remise et servitudes; cour et petit jardin, portail et petite porte d'entrée sur la route, petite portion de cave en roc au fond allant de l'entrée au petit puisard qui joint l'autre portion acquise par M. de Neuville, laquelle portion sera séparée de ce dernier par un mur.

Le tout joint par devant la route de Saumur à Gennes, d'un côté un inconnu, d'autre côté M. de Neuville.

Sur la mise à prix de 9,000 fr.

S'adresser à MM. BONNEAU, BOUVET-LADUBAY et PROUST, sus-nommés, ou à M. PINAULT, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges.

Saumur, le 26 avril 1886.

BONNEAU, BOUVET-LADUBAY, PROUST.

BAINS DE MER

Pouliguen, Pornichet, Batz, Pornic, Gourmalon et Saint-Brevin. Chalets et Villas meublés à louer pour la saison.

TERRAINS ET CHALETS A VENDRE

S'adresser à M. AUBRY, architecte-paysagiste, 2, rue de la Fosse, Nantes.

Étude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 Juin 1886
UNE MAISON
Située à Saumur, rues du Puits-Neuf et de la Tonnelle,

Occupée actuellement par les Magasins de Nouveautés du Printemps.

La maison de nouveautés du Printemps est la plus ancienne de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTARD, père, propriétaire, place du Petit-Thouars, ou au notaire. (268)

Commune de Méron.

Étude de M. HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
A la Mairie de la commune de Méron, le Dimanche 9 Mai 1886, à 1 heure du soir,

359 PIECES De PEUPLIERS

Complantés sur le marais du Vaux, commune de Méron,
Divisés en 36 lots,

Les 34 premiers lots de 10 peupliers chacun.

Le 35° lot de 11 peupliers,
Et le 36° et dernier de 8 peupliers.

Mise à prix totale, 1,516 fr.

S'adresser, pour prendre connaissance des conditions de l'adjudication, soit au secrétariat de la commune de Méron, soit à M. HACAULT, notaire, dépositaire du cahier des charges, et, pour visiter lesdits arbres, au garde-champêtre de la commune.

MAISON DE CAMPAGNE

A LOUER

Pour le 24 Juin 1886,

Belle et Grande MAISON

Située à Saint-Cyr-en-Bourg, à 400 m. de la gare de Brézé.

Potager, pompes et réservoirs à eau, clos de terre et vigne y appartenant, d'une contenance d'environ 1 hectare.

S'adresser à M. LECOMTE, notaire à Brézé. (326)

Étude de M. GUYARD, notaire aux Rosiers.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
Plusieurs Maisons D'HABITATION
Sises au bourg des Rosiers,
Avec jardin ayant vue sur la Loire.

Tribunal civil de première instance d'Angers.

Études de M. EDGARD GRANGÉ, avoué à Angers, boulevard de la Mairie, 6, et de M. GASNIER, notaire, même ville, rue Saint-Denis, n° 1.

VENTE

Sur conversion de saisie immobilière et sur baisse de mise à prix,

Le Samedi 8 Mai 1886, à une heure de l'après-midi, en l'étude de M. GASNIER, notaire à Angers, rue Saint-Denis, 1, d'un **Bel Immeuble**, servant d'institution pour les jeunes filles, situé ville d'Angers, avenue du Mail et rue des Quinconces prolongée.

Contenance: 2,680 mètres carrés environ; mise à prix abaissée de 180,000 à 140,000 fr.

Plus les frais et charges.

S'adresser sur les lieux, pour visiter l'immeuble à vendre, et, pour tous autres renseignements:

A M. GASNIER, rue Saint-Denis, notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges;

A M. Edgard GRANGÉ, boulevard de la Mairie, 6, avoué poursuivant la vente;

A M. BONIN, rue du Commerce, 16, avoué de la partie saisie.

Pour insertion sommaire,
EDGARD GRANGÉ.

Étude de M. PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

PAR SUITE DE DÉCÈS.

Le MERCREDI 28 AVRIL 1886, à une heure du soir, et jours suivants s'il y a lieu, à Saumur, rue Nationale, n° 1, dans une maison autrefois habitée par M. LEFÈVRE, propriétaire,

Il sera vendu:

Salle à manger en noyer, chaises à coussin en cerisier et acajou, secrétaire, bureau, guéridon, tables, canapé, fauteuils Voltaire et autres, chaises garnies en reps et tapisserie, lampes, pendules, flambeaux, glaces, gravures, volumes, coupes en marbre, tapis, rideaux;

Argenterie comprenant: cuillères et fourchettes, louches, cuillères à ragout, punch, sucre, vin chaud et café, truelle à poisson, cafetière, sucrier, salières, moutardier et huiliers;

Montres, chaîne, bracelet, bagues et autres bijoux en or;

Réchauds, plats, plateaux, cuillère et couteaux en métal argenté;

Objets de literie, linge de toutes sortes, service de table en faïence de Gien, cuisinière en fonte, batterie de cuisine, bouteilles vides et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

SPÉCIALITÉ DE TRAVAUX EN CIMENT ET MOSAIQUES

Venitiennes & Romaines

VERCELLETTI FRÈRES

A SAUMUR

2, place du Mouton, 2.

Vente de ciment en gros et détail.

Établissement d'Horticulture JOUY DIT LAROSE

B. Baudrier Fils

Successeur

Rue de Bordeaux, 49, et rue Fardeau, 8.

Entretien de jardins, spécialité de décors, bouquets, couronnes, corbeilles, fleurs naturelles en toute saison.

Maison de culture d'arbres fruitiers, forestiers et d'ornement, à Angers.

A LOUER

PRÉSENTMENT

GRAND ÉTABLISSEMENT

Très-confortable,

Pour noces, banquets, bals.

Comprenant:

Grand CAFÉ avec billard, vaste jardin, deux jeux de boules, tir, balançoires, trapèzes et jeux divers.

MAISON d'habitation avec remise et écuries, située route du Pont-Fouchar à Saint-Florent.

S'adresser à M. MENIER-GUÉRÉT, rue de Lorraine, 20, Saumur. (252)

MANUFACTURE DE PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.

12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, accordeur, intéressé de la maison LÉPICIER et Collmann est en ce moment à Saumur. S'adresser à l'hôtel de Londres.

GRANDS MAGASINS

Pour Commerce de Vins

A LOUER

PRÉSENTMENT,

Route de Rouen, à la Croix-Verte, Saumur.

Cellier à tenir 500 barriques, vastes greniers, cour, écurie, etc.

Ces bâtiments peuvent servir à toute exploitation.

Prix modéré.

S'adresser à M. veuve DESCHAMPS, propriétaire à la Croix-Verte.

A CÉDER DE SUITE

Un Magasin d'Épicerie

MERCERIE ET ROUENNERIE

Très-bien achalandé, dans un quartier populaire.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

DE SUITE

MAISON DE CAMPAGNE

Avec remise, écurie et jardin,

Située route de l'Aulhion, près la gare.

S'adresser à M. ROZEAU, à Saint-Martin-de-la-Place. (256)

A VENDRE

Un Cheval de chasse, bai, 14 ans; a été attelé.

Prix, 300 francs.

S'adresser à M. LE PELLETIER, château de Salvart, commune de Neuillé.

A AFFERMER

13 hectares de Terrain

situés à Verrie,

Entrée en jouissance à la Toussaint 1887.

S'adresser à M. BOIVIN, à Milly.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme **cocher**, la femme comme **cuisinière**.

S'adresser au bureau du journal.

L'ART DE NE JAMAIS OUBLIER

ou d'apprendre un livre quelconque en une seule lecture, par M. LOISSETTE, de Londres. Apprécié, jugé, remplacé. 1 franc. S'ad. à M. l'abbé CHAVAUT, ancien aumônier militaire, à Lourdes (Hautes-Pyrénées). (269)

91, Rue de Rivoli
et 9, Boulevard de la Madeleine
PARIS
Produit
de 2^e Qualité
CHOCOLAT MASSON
Avis
Demander toujours les
tablettes de 12 tasses par 500 Grammes
toute autre division ne donnant pas la quantité
suffisante pour obtenir une bonne tasse de Chocolat.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES
BANDAGES HERNIAIRES
à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses
DE MM. WICKHAM Frères, D^{rs} CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE,
16, A PARIS.
SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON
Seul dépôt à Saumur chez M. V. LARDEUX, coutelier et bandagiste.
Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

SANS PALAIS
DENTS
NI CROCHETS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification - Prix modéré

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Offres et Demandes

ON DEMANDE de suite, pour un magasin, un homme de journée expérimenté de très-bons certificats.
S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON de Roubaix, spécialement adaptée à l'industrie, avec garde-soleil, toile en pièce pour perfection, demande un représentant à commission dans l'arrondissement de Saumur.
S'adresser à M. BURCEVIL, député, Angers, avenue de Contades, 11.

A LA GLANEUSE

Rue St-Jean, Saumur.

ON DEMANDE une apprentie et une apprentie pour les Machines.

UN MÉNAGE demande à se placer pour la Saint-Jean, le mari comme **cocher**, la femme comme **cuisinière**.
S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE sans enfant demande à se placer, le mari, ancien militaire, soignerait des chevaux, et la femme est lingère et femme de chambre.
S'adresser au bureau du journal.

GUÉRISON CERTAINE
DE TOUTES LES
Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMA,
Psoriasis, Acné, etc.
des PLAIES et
ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Médecins de la Science.
Le Traitement est dirigé
personnellement par le Docteur
et, dès le deuxième jour, il y a
une amélioration sensible.
S'adresser à M. LEMARQUANT,
médecin spécialiste,
11, rue St-Jean, à SAUMUR.
CONSULTATIONS GRATUITES
par Correspondance.

ÉVITER
LES
CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
SEULE
LE VÉRITABLE
MARQUE